



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°07 – REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2026

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membre présent :	
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. RULLIER David, BODIN Dany
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. BODIN Dany, GILBERT Francis, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David.

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray
- M. BODIN Dany (membre coopté) – Union St Florent Chamois Niortais

Le procès-verbal n°06 du 17 septembre 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°07 / Réunion du 24 septembre 2026

WEEK-END DU 19-20 SEPTEMBRE 2026

Match n° 56282145 RC Parthenay Viennay (3) – US Champdeniers Pamplie (1) en Séniors D3, Poule C

Arbitre de la rencontre : M. BOUILLAUD Frederic

EVOCATION

Dossier transmis par la commission Litiges et Contentieux

La commission Sportive prend note et enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux qui donne match perdu avec zéro but et pénalité de moins un point à l'équipe du RC Parthenay Viennay (3) pour en attribuer le gain à l'équipe de l'US Champdeniers Pamplie (1) avec trois buts et trois points.

Match n°79073611 Union Sud Deux-Sèvres (5) – ES Brûlain (2) en Séniors D5, Poule G, Phase 1.

Arbitre de la rencontre : M. RABAULT Antoine

EVOCATION

Dossier transmis par la commission Litiges et Contentieux

La commission Sportive prend note et enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux qui donne match perdu avec zéro but et pénalité de moins un point à l'équipe de l'Union Sud Deux-Sèvres (5) pour en attribuer le gain à l'équipe de l'ES Brûlain (2) avec trois buts et trois points.

FORFAITS

Amende de 32€ :

- ⚽ Match n° 79065792 Buslaurs Gâtine (3) / SA Moncoutant (5) en Séniors D5, Poule D.
 - **Moncoutant (5) 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n° 79065796 FC3C (3) / St Aubin le Cloud (3) en Séniors D5, Poule D.
 - **St Aubin le Cloud (3) 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n° 78781871 St sauveur (1) / Sammarçolles (1) en Séniors F à 8, Poule A.
 - **Sammarçolles 1^{er} forfait.**

Amende de 21 € :

- ⚽ Match n° 79115945 FC Bressuire (1) / Thouars Foot 79 (1) en u16-u18 F ID, Poule A.
 - **Thouars Foot 79 (1) 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n° 79117880 GJ Lac 16 (1) / Union St Florent Chamois Niortais (1) en u16-u18 F ID, Poule D.
 - **Union St Florent Chamois Niortais (1) 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n° 79147789 AFP (3) / ASPTT Niort Bessines (2) en u13 D4, Poule C.
 - **ASPTT Niort Bessines 1^{er} forfait.**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°07 / Réunion du 24 septembre 2026

- ⚽ Match n° 79117989 Echiré St Gelais (1) / ES La Rochelle (1) en u16-u18 F ID, Poule E.
 - **ES La Rochelle 2^{ème} forfait.**
- ⚽ Match n° 79145271 GJ Pays Mauléonais (2) / GJ ENE 79 (2) en u13 D4, Poule A.
 - **GJ ENE 79 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n° 79153734 Avenir 79 (2) / GJ ENE 79 (2) en u15 à 8.
 - **GJ ENE 79 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n° 79117878 Angoulême Charente (2) / ES Saintes (1) en u16-u18 F ID, Poule D.
 - **Angoulême Charente 2^{ème} forfait.**
- ⚽ Match n° 79116292 Ent. Buxerolles-Vouneuil (1) / ES Poitiers 3 Cités (1) en u16-u18 F ID, Poule B.
 - **ES Poitiers 3 Cités 2^{ème} forfait.**
- ⚽ Match n° 79115088 Ent. PNC-Cherveux (1) / Nieuil l'Espoir (1) en u14-u17 F à 8, Poule C.
 - **Nieuil l'Espoir 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n° 79153737 GJ Orée Autize (2) / Ent. Lezay-Pays Mellois (2) en u15 à 8.
 - **Ent. Lezay-Pays Mellois (2) 1^{er} forfait.**

FORFAIT GENERAL

Amende de 96 € (= 3x32€) :

- ❖ De l'équipe du **FC Interbocage (4)** en Séniors D5, Poule A.

Les adversaires hebdomadaires de ces équipes seront alors exempts au calendrier.

DEMANDE TARDIVE DE MODIFICATION

Amende de 28€ (au club surligné en gras) :

- ❖ Match n° 79144887 Echiré St Gelais (2) / **FC Chauray (3)** en u13 D3, Poule C.
- ❖ Match n° 79116293 **Stade Poitevin (1)** / Parthenay Viennay (2) en u16-u18 F ID, Poule B.
- ❖ Match n° 79144150 **Niort St Liguaire (1)** / AFP (2) en u13 D2, Poule D.
- ❖ Match n° 79115947 **Stade Poitevin (2)** / Parthenay Viennay (1) en u16-u18 F ID, Poule A.
- ❖ Match n° 78942564 **FC Bressuire (2)** / Parthenay Viennay (1) en u15 D2, Poule A.
- ❖ Match n° 79144400 **FC Bressuire (4)** / Thouars Foot 79 (2) en u13 D3, Poule A.
- ❖ Match n° 79143899 **FC Bressuire (3)** / Thouars foot 79 (1) en u13 D2, Poule B.

FMI OU FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Amende de 28€ (au club surligné en gras) :

- ❖ Match n° 79114620 **St Varent Pierregeay (3)** / FC Thouet (1) en Séniors D5, Poule B.
- ❖ Match n° 78782266 **Ent. Migné Savigny (1)** / Ouzilly (1) en Séniors F à 8, Poule B.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°07 / Réunion du 24 septembre 2026

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu des communes de :

Chef Boutonne (terrain honneur 1 match/semaine du 17 au 30 septembre), **Le Tallud** (du 23 au 28 septembre, terrain honneur 1 seul match autorisé)

COURRIERS RECUS

- + De l'**US Vasléenne** candidat à l'accueil d'une finale ou ½ finale de coupes départementales jeunes ou séniors. Pris note.
- + De **Val de Boutonne 79** concernant l'intégration tardive en Séniors D5. Pris note. Nécessaire fait.
- + Du **FC Nueillaubiers** concernant le changement d'installation pour son équipe de D3. Pris note. Nécessaire fait.
- + Du **FC Bressuire** concernant un changement d'installation, jour et horaire de match pour son équipe 3 de Séniors D2. Pris note. Nécessaire fait.

TOURNOIS - RASSEMBLEMENTS

- Du club du **GJ Cœur de Bocage** : Rassemblement u9 le samedi 17 octobre 2026 au stade de St Porchaire.

N.B : La commission précise toutefois que « *l'engagement des équipes est conditionné à une éventuelle participation à une compétition officielle du District qui se déroulerait ce jour-là et qui reste prioritaire sur les tournois* ».

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET